

**Formulaire de demande pour un
branchement d'eau potable et/ou
d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales**

Vous souhaitez faire réaliser des travaux concernant votre alimentation en eau potable et/ou votre branchement d'eaux usées et/ou votre branchement d'eaux pluviales. Afin d'étudier votre projet, merci de compléter le dossier ci-après et de le retourner auprès du Pôle Eau & Assainissement.

Après réception de votre demande, un rendez-vous sera fixé pour une visite technique, puis un devis vous sera transmis.

Les travaux seront réalisés après :

- Le retour du devis signé.
- L'obtention des différentes autorisations administratives, privées ou publics (délais d'obtention à titre indicatif : 1 mois sous voie communale, 2 mois sous route départementale).

Le Pôle Eau & Assainissement reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

TRAVAUX À RÉALISER

Eau potable :

- Branchement neuf d'eau potable (Construction d'un branchement complet pour viabiliser une parcelle)
- Pose d'un nouveau compteur (parcelle déjà viabilisée)
- Modification d'un branchement existant (Je change mes usages de l'eau)
- Déplacement de compteur (Je déplace mon compteur sur le domaine public, construction véranda, cuisine, terrasse etc).

Eaux usées :

- Branchement neuf
- Modification d'un branchement existant
- Création de boîte de branchement
- Mise à niveau de la boîte de branchement

Eaux pluviales :

Avant tout branchement au réseau d'eaux pluviales urbaines, l'infiltration à la parcelle devra être privilégiée. Selon le règlement du service GEPU de la CCPC, le raccordement au réseau n'est pas une obligation et peut-être refusé pour des raisons techniques.

- Branchement neuf
- Modification d'un branchement existant
- Création de boîte de branchement
- Mise à niveau de la boîte de branchement

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom : Prénom :
Raison sociale :
N°/Rue :
Code postal : Commune :
Téléphone : Mail :
SIREN et SIRET (obligatoire) :
Vous êtes : un particulier une collectivité un lotisseur/aménageur une entreprise

INFORMATION CONCERNANT LE LIEU DU PROJET DE TRAVAUX

Adresse :
Code postal : Commune :
Cadastre (obligatoire) : Section : Numéro :

Dans le cadre d'une construction neuve ou d'une rénovation, veuillez préciser le nom de la société responsable des travaux en qualité de maçon, plombier, architecte ou maître d'œuvre :

Nom de la société :
Qualité :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : Mail :

ÉLÉMENT CONCERNANT LE BRANCHEMENT D'EAU POTABLE

Afin de permettre au Pôle Eau & Assainissement de mieux évaluer les éléments techniques de votre projet, merci d'indiquer si votre projet concerne :

Un usage domestique :

- Une maison
- Un immeuble
 - Nombre d'appartement :
 - Nombre d'équipement sanitaire par appartement :

Un usage industriel ou artisanal :

- Un établissement artisanal ou industriel
 - De type :
 - Devis souhaité :
 - Volume journalier consommé :

Un usage non domestique :

- Une piscine

- Un arrosage automatique d'un débit de :
- Un ou plusieurs RIA d'incendie (indiquer le nombre) :
- Une défense incendie :
- Autre (préciser) :

Un usage agricole :

- Un établissement artisanal ou industriel
 - De type :
 - Devis souhaité :
 - Volume journalier consommé :

Le projet a-t-il un accès direct sur le domaine public ? (obligatoire) : oui non

Le terrain du projet possède t-il un puit ? (obligatoire) : oui non

ÉLÉMENT CONCERNANT LE BRANCHEMENT D'EAUX USÉES

Vous souhaitez être autorisé à vous raccorder et déverser dans les réseaux publics de collecte :

- Des eaux usées domestiques (eaux ménagères et eaux vannes uniquement)
- Des eaux usées autres que domestique : le raccordement fera l'objet d'une convention de rejet

Nombre d'évacuation d'eaux usées prévu :

ÉLÉMENT CONCERNANT LE BRANCHEMENT D'EAUX PLUVIALES

Vous souhaitez être autorisé à vous raccorder et déverser dans les réseaux d'eaux pluviales urbaines :

- Des eaux pluviales (seulement dans le cas où la gestion à la parcelle est impossible)

Cependant, une gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) à la parcelle est mis en place :

Type de GIEP envisagé :

- Noue
- Puits d'infiltration
- Jardin de pluie
- En surface
- Cuve de récupération d'eaux de pluie
- Autre (préciser) :

Surface imperméable du projet (toiture, bitume, pavé.....) : m²

Pour information, les eaux d'infiltration ou de drainage ne doivent pas se rejeter au niveau du réseau d'eaux pluviales.

PIÈCES À TRANSMETTRE :

- Le présent formulaire dûment complété et signé.
- Une attestation de propriété.
- Une copie du permis de construire (s'il s'agit d'une nouvelle construction).
- Un plan parcellaire/extrait cadastral indiquant l'emplacement souhaité du compteur et/ou du ou des boîtes de branchement.
- Un plan de situation du projet.
- Extrait K-Bis.

Ces documents sont nécessaires pour procéder aux demandes de différentes autorisations (voirie, déclaration de travaux, etc.).

Si vous utilisez un puits ou un système de réutilisation d'eau de pluie, il est interdit de le relier aux installations d'alimentations en eau potable du réseau public.

Il est également interdit d'utiliser les canalisations d'eau du réseau public (ou d'un réseau privé relié au réseau public) pour la mise à la terre d'appareils électriques.

Pour les habitations neuves, un contrôle de raccordements au réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales est obligatoire, à la charge du propriétaire, à la fin des travaux (selon le tarif en vigueur). La demande de contrôle est disponible sur notre site internet www.paysdecraon.fr.

Le demandeur s'engage à se conformer aux prescriptions du règlement des services d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales urbaines de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Fait à :

le :

Signature(s)

(Mention « Lu et Approuvé ») :

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner, dans les plus brefs délais, le présent contrat dûment complété, daté et signé par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Pays de Craon - Pôle Eau et Assainissement

1 rue de Buchenberg - BP 71 - 53400 CRAON

ou par mail : eau@paysdecraon.fr